



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 18
Absents représentés : 11
Absent non représenté : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° DEL.2025-07-78

Dénomination des voies communales

Le 1^{er} juillet 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GROSJEAN Yoann. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à AILLOT Sonia. CATON Samuel à LE PAVOUX Éric. CERVEAU Frédéric à PRUDENT Adrien. CLOSTRE Jacques à DESROCHES Gilles. CORBION Rémy à LECLERC Stéphanie. FLEURIER-LEFORT Gaëlle à MERCIER Martine. GIRARD LEBRUN Sandra à MIGNON Brigitte. JORO Vincent à PRUDENT Didier. LEGER Pauline à DACQUIN Sébastien. MANIVERT Sonia à LEUILLER Patricia. MEGHERBI Djamel à MONDON Josiane.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LE PAVOUX Éric.

Rapporteur : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-30 et R2121-13,

Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 17 juin 2025,

Considérant que les communes ont l'obligation de donner un nom à toutes les voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation et ainsi d'alimenter la base d'adresses nationales en indiquant le nom des voies et la numérotation des habitations,

Considérant que ces données permettent d'identifier clairement les adresses des immeubles nécessaires pour l'accès de certains services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance des courriers et des livraisons.

Considérant que certaines voies de la commune de Saint-Germain-du-Puy ne sont pas encore nommées et qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à ces voies,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** la dénomination des voies listées ci-dessous,

Voies sans nom ou à modifier	Proposition de dénomination
Rue devant la Mairie	Esplanade de la Mairie
Place devant la Mairie	Esplanade de la Mairie
Place de l'Église	Parking de l'Église
Chemin Les Marillons (<i>de la piscine au restaurant intergénérationnel</i>)	Promenade Marie-George BUFFET

- **PRÉCISE** que la numérotation des habitations sera effectuée par arrêté municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Éric LE PAVOUX



La Maire,

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 7 juillet 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>